Canadian Heritage | Patrimoine canadien

The Government's Response to the Standing Committee on Canadian Heritage's Report: *The Challenge of Change: A Consideration of the Canadian Book Industry*

Canada

Copies of this document are available from the:

Department of Canadian Heritage
Publishing Policy and Programs
15 Eddy Street, 4th Floor
Hull, Quebec K1A 0M5
Telephone: (819) 997-4178
Facsimile: (819) 997-4169

Internet: www.canadianheritage.gc.ca

© Minister of Public Works and Government Services Canada 2001
Catalogue No. CH44-20/2001E-IN
ISBN 0-662-30630-9

102-01608/

THE GOVERNMENT'S RESPONSE TO THE STANDING COMMITTEE ON CANADIAN HERITAGE'S REPORT

The Challenge of Change: A Consideration of the Canadian Book Industry

May 2001

Minister
of Canadian Heritage

Ministre
du Patrimoine canadien

Ottawa, Canada K1A 0M5

May 2001

Mr. Clifford Lincoln
Chairman
Standing Committee on Canadian Heritage
House of Commons
Ottawa, ON
K1A 0A6

Dear Mr. Lincoln:

On behalf of the Government of Canada, I would like to thank the Standing Committee on Canadian Heritage for its report *The Challenge of Change: A Consideration of the Canadian Book Industry*. The report presents the Government with a very accurate reflection of the state of Canada's book industry, and a thorough examination of the issues facing all sectors of the industry.

The Government agrees with the Committee's assessment that the overall success of the Canadian book industry depends upon the health of each of its sectors, and on May 2 2001 announced new funding to assist the industry. The Government's framework for support of culture is designed to provide assistance to the cultural continuum, which in the case of the book industry includes authors, publishers, retailers, wholesalers, distributors and libraries. The Government of Canada accepts the Committee's assessment of the industry's needs, and is working towards identifying appropriate means of addressing them.

The report of the Standing Committee made recommendations which aim to build upon the existing strengths of the chain that brings Canadian books from the writer to the reader. As the Government develops new initiatives in support of the Canadian book industry, it will build upon the guidance provided by the Standing Committee's report. In the attached document, the Government has provided the analysis given and the action taken in response to the Committee's report.

The Government of Canada believes that in responding to the Standing Committee's report, it can assist the Canadian book industry in its efforts to adapt to the unique challenges and opportunities presented.

Sincerely,

Sheila Copps

Sheila Copps

Canada

The Government's response to the Standing Committee on Canadian Heritage's report *The Challenge of Change: A Consideration of the Canadian Book Industry*

Introduction

The exceptional growth of Canadian literature over the last 30 years can be attributed, in part, to a strong framework of public policy instruments that have promoted Canadian publishing and nurtured Canadian writing. Through programs such as the Book Publishing Industry Development Program (BPIDP), the Government has traditionally focused the majority of its support for Canadian literature on the Canadian-owned and -controlled publishing sector, emphasizing this sector's role as a critical juncture in the literary chain which links Canadian writers to readers. Before these policies were initiated in the 1970s, we typically read books imported from France, Britain and the United States. Today, with more than 500 publishers operating in the country, we have a choice of more than 14,000 new books each year. Despite its many successes, however, the Canadian book industry faces new challenges which could compromise its ability to connect Canadians to one another and to the country's diversity.

The Challenge of Change: A Consideration of the Canadian Book Industry offers Canadians a thorough analysis of the industry as a whole, looking at it from the writer to the reader. It recognizes the need for strong links in the chain that brings Canadian books to readers. In giving consideration to the Committee's recommendations, the Government will expand upon the support it currently provides to the industry, and will consider means of implementing new tools to strengthen these links for the benefit of all sectors of the Canadian book industry.

The Government is pleased to provide the Standing Committee on Canadian Heritage with the following responses to its 25 recommendations. By summer 2002, the Government will report back to the Committee with a progress report as to its fulfillment of its commitments. Canadian writers deserve the best showcase we can offer them; Canadian readers are demanding access to the entertaining, informative and inspiring works they provide. The Government of Canada has supported, and will continue to support a thriving book industry and a successful national literature.

Recommendation 2.1

> **The Committee recommends that the Department of Canadian Heritage, in consultation with Statistics Canada and The Canada Council for the Arts, develop and implement a data collection and sharing strategy that allows for the timely collection of book industry statistics. The Department of Canadian Heritage should present a progress report to this Committee within six months of the Government's response to this report.**

Action is underway. The Government recognizes the need for solid, reliable, current and comprehensive statistics on the book publishing industry. It has been a longstanding concern of the industry and of the Government that the available data sets' conflicting focus, time frames, and industrial definitions have been an impediment to policy development and analysis. In addition, the industry is changing to accommodate trends such as online retail and new publishing technologies, and it is imperative that these trends be captured in the gathering of cultural statistics.

In recent years, the Department of Canadian Heritage has expanded the support it makes available through BPIDP to offer project funding to research institutions, and to thereby increase both the amount and the quality of knowledge generated about the industry. As well, and in response to the Committee's recommendation, the Department has created the Consultative Committee on Book Industry Data. Comprised of the Department of Canadian Heritage, the Canada Council for the Arts, the Association for the Export of Canadian Books, the National Library of Canada, Statistics Canada, and industry representatives, the working group will also collaborate with provincial and territorial governments as part of its efforts.

The mandate of the Committee is to develop an integrated approach to the data collection efforts carried out by the Department of Canadian Heritage and other participants in the Canadian book industry. As a result of this initiative, book industry data will be harmonized, collected in a regularized manner, and consistent throughout the industry chain. This will allow for the collection and dissemination of timely book industry statistics.

The working group will produce an annual report on industry trends identified through these initiatives, and will make its first report available to the Committee no later than summer 2002

In addition, a project to develop a "cultural observatory" is under way at Canadian Heritage. One of the goals of this project is to create a comprehensive information tool that will provide data and analyses on the various cultural sectors in collaboration with sources inside and outside government. This will improve the data sharing, not only within government, but also with the public.

Recommendation 3.1

> **The Committee recommends that the Department of Canadian Heritage establish a permanent inter-departmental mechanism with Industry Canada to ensure that the Competition Bureau is made aware in a timely manner of any negative trends affecting the creation, production, distribution or sales of Canadian-authored books. Representatives charged with this responsibility would be required to report to the Standing Committee on Canadian Heritage within six months of the Government's response to this report and once a year thereafter.**

Action is underway. The Government agrees that regular and effective communication with the Competition Bureau will ensure that the Bureau is aware of relevant industry information likely to affect competition in the book industry.

The Government will report back to the Committee as to issues and developments in this area in summer 2002.

Recommendation 3.2

> **The Committee recommends that the Departments of Canadian Heritage and Industry Canada get together to determine how the *Competition Act* could be strengthened to protect the Canadian book industry.**

Alternative action is ongoing. It is the Government's position that it is not necessary to consider a change to the *Competition Act* to specifically address issues in the book industry. The *Competition Act* is a federal law that governs business conduct in Canada. It aims to promote competition in the marketplace by stopping anti-competitive practices.

The Government believes that the Competition Bureau's ongoing legislative amendments process, with its wide ranging consultation of stakeholders, provides a forum for ensuring the Act continues to be effective, while at the same time, maintaining its integrity. The Competition Bureau has a permanent Amendments Unit to ensure a continuous legislative renewal of the *Competition Act* to keep pace with the rapidly changing global economy.

The Department of Canadian Heritage will work with the Competition Bureau to ensure that issues related to the health of the Canadian book industry are considered as a part of this process.

Recommendation 3.3

> **The Committee recommends that the Department of Canadian Heritage, in reviewing proposed foreign investment under the *Investment Canada Act*, ensure that no foreign investor is allowed to take over a Canadian firm in the book industry unless credible assurances are made that the investment will increase the availability of Canadian-authored books.**

Action is underway. As noted in the Committee's report, any investment by non-Canadians in the Canadian cultural sector, including takeovers such as those described above, may be subject to review by the Minister of Canadian Heritage. Such a review would include a consideration of net benefits to Canadians as a result of the proposed transaction.

The approval of any transaction involving foreign investment in the Canadian book industry is ultimately dependent upon the successful negotiation, between the potential investor and the Department of Canadian Heritage, of undertakings deemed to be of benefit to Canada. The investor's fulfillment of undertakings negotiated is monitored for a specified period of time following the transaction. In the case of investments in the book trade, such undertakings normally involve commitments to such initiatives as the production, distribution, and promotion of Canadian-authored works in Canada and in international markets, the support of the Canadian book publishing infrastructure, and contributions to publishing-related industry associations and educational institutions.

The Department of Canadian Heritage will continue to administer the *Investment Canada Act* in such a way as to encourage the availability of Canadian-authored books.

Recommendation 3.4

> **The Committee recommends that the Department of Canadian Heritage and the Department of Finance get together and analyze the impact of the tax on books on publishing, the sales of books, and reading in Canada, with a view to gauging the implications of removing the GST on books.**

Action has been taken. Through discussions between officials of the Department of Canadian Heritage and the Department of Finance, the Government has estimated that the cost of removing the Goods and Services Tax, and the federal portion of the Harmonized Sales Tax from books alone to be approximately $125 million per year ($300 million if all physical reading material were included). If reading materials provided by new media (for example, Internet, CD-ROM, etc.) were also included, the cost would be higher and would increase as these media develop.

While removing the GST/HST from books might lead to increased sales of books in general, this would be an expensive and poorly-targeted way of promoting a healthy *Canadian* book publishing industry, or of promoting the sale of Canadian-authored books, given that many books sold in Canada are published elsewhere, and many are authored by non-Canadians. It is important to note that most industrialized countries apply value-added tax to reading materials.

Increasingly, Canadians are accessing reading material through new media. In this context, it would be undesirable to target relief at reading materials produced in the traditional manner, and implicitly discriminate against new ways of bringing Canadian books to Canadians. The Government believes that targeted approaches to supporting Canadian publishing and literacy, such as the Book Publishing Industry Development Program and the full GST/HST rebate for libraries and other organizations, are more effective means of pursuing the objectives of the Committee.

The Committee raised concerns with respect to the collection of GST/HST on books sold on foreign-based Internet sites. The government has specific mechanisms in place to ensure collection of tax in these circumstances. The Department of Finance, together with the Canada Customs and Revenue Agency, will continue to actively monitor the operation of these mechanisms to ensure that they are effective in collecting tax on such importations.

Recommendation 4.1

> **The Committee recommends that the Department of Canadian Heritage conduct a study on the current economics of author royalties and report to the Committee on these changes six months after the Government's response to this report and once a year thereafter.**

Action will be taken. With the arrival of large book stores, writers and writers' associations are concerned about the consequences to authors' royalties as a result of publishers triggering deep discount clauses for sales to the general book trade.

Some publishers have acknowledged that net-receipts clauses were never meant to apply to retail trade sales, and they proclaim they will not apply these clauses on their sales to Chapters. But according to representations made to the Standing Committee by The Writers' Union of Canada, it is clear that, given the squeeze on publishers' revenues in the new retail environment, other publishers in Canada are using these once little used clauses with increasing frequency to halve author royalties.

The Government agrees that the current economics of author royalties merit investigation. The Department of Canadian Heritage will commission a study to review this issue and will report back to the Committee in summer 2002 on the progress of its work in this regard.

Recommendation 4.2

> **The Committee recommends that the Department of Canadian Heritage, in conjunction with the Canada Council for the Arts and Canada's major writing organizations, arrange a series of regionally-based professional development workshops for writers and publishers on contract preparation.**

Action is underway. The Department of Canadian Heritage's Book Publishing Industry Development Program currently provides assistance for professional development initiatives within the Canadian book industry. To cite a recent example, BPIDP provided support to the Association nationale des éditeurs de livres (ANEL) in its publication of the *Guide d'information sur la rédaction des contrats dans le monde de l'édition*, a guide-book intended to assist writers and publishers in their preparation of contracts. As well, ANEL has organized, with assistance from BPIDP, workshops such as those recommended by the Committee, which offer assistance to writers and publishers in their negotiation of contracts. The Canada Council for the Arts complements BPIDP initiatives such as these through its support for professional development for writers, organized by national and regional writers groups.

The Department of Canadian Heritage will work in conjunction with the Canada Council for the Arts to ensure that the support available is better coordinated and apportioned. Writers' and/or publishers' groups will be supported in their provision of professional development workshops for creators across Canada on contracts and contract negotiations.

Recommendation 4.3

> **The Committee recommends that the Department of Canadian Heritage and/or the Canada Council for the Arts develop a strategy to increase support for authors' book tours.**

Action is underway. The Government agrees that increasing the scope of public support for author tours would very significantly increase the appreciation of Canadian literature, and would have favourable implications down through the Canadian literary chain, from the writer to the reader.

The Canada Council for the Arts and the Department of Canadian Heritage both provide funding for author tours, but their efforts could be better coordinated. The Department of Canadian Heritage already provides funding for these activities indirectly, through various projects submitted to BPIDP. For example, BPIDP, while not providing funds for author tours *per se*, supports author touring venues, such as festivals and salons du livre. The Canada Council for the Arts provides a maximum of $1,300 per tour to a limited number of writers through their author promotion tour program, but a national tour that might include St. John's, Halifax, Montréal, Toronto, Winnipeg,

Saskatoon, Calgary and Vancouver can cost ten times more than the maximum amount provided by the Canada Council.

The Government will therefore respond to this recommendation by providing additional financial assistance through the Book Publishing Industry Development Program in support of large-scale promotional events such as literary festivals, and community events such as author readings and local promotional events. Additional assistance will be given to organizations in support of events such as promotional appearances by lesser-known and emerging Canadian authors.

The Government will report back to the Committee in summer 2002 on the progress of this initiative.

Recommendation 4.4

> **The Committee recommends that the Department of Canadian Heritage initiate an evaluation of the Public Lending Right Commission with a view to improving this important source of income for Canadian authors, translators and illustrators.**

Action will be taken. The Government supports the recommendation that the Department of Canadian Heritage initiate an evaluation of the Public Lending Right Commission to determine the effectiveness of the program in meeting its stated objectives and the efficiency of the program's administration. Such an evaluation will take into account the impact of the Public Lending Right on writers, translators and illustrators, eligibility criteria, delivery mechanisms and administrative structure.

The Government will report back to the Committee on the progress of this initiative by summer 2002.

Recommendation 4.5

> **The Committee recommends that by no later than the year 2002, legislation implementing the two World Intellectual Property Organization (WIPO) Treaties be introduced by the Government and enacted by Parliament.**

Recommendation 4.6

> **The Committee recommends that by no later than the year 2002, the Government of Canada take appropriate measures to ensure that amendments to the *Copyright Act* keep pace with technological change.**

Action is underway. In December 1997, Canada signed two new World Intellectual Property Organization Treaties on copyright and neighbouring rights, the *WIPO Copyright Treaty* and the *WIPO Performances and Phonograms Treaty*.

While the Canadian *Copyright Act* is largely consistent with most of the provisions in these treaties, it is a priority of the Government to ensure that amendments to the *Copyright Act* support the goal of making Canada a leading-edge provider of content for the information highway and multimedia. Toward this end, the Department of Canadian Heritage and Industry Canada will be initiating public consultations in the near future on possible amendments to the *Copyright Act* which address a number of issues related to copyright and new technologies.

The Department of Canadian Heritage is developing initiatives to improve the administration of copyright in the digital environment, including the creation of an Electronic Copyright Fund to assist copyright collectives in the transition to a digital environment and to support online licensing initiatives. In addition, the Department of Canadian Heritage, Public Works and Government Services, Industry Canada and other departments, are working toward the creation of a single window for the clearance of rights for works created by the Crown.

Recommendation 5.1

> **The Committee recommends that within a year of the presentation of this report, the Department of Canadian Heritage develop and fund a set of comprehensive tools for measuring the activities of libraries in the form of valid and up-to-date statistics relating to library funding, library spending and library usage by Canadians, including print-disabled Canadians. These impact assessment tools should be developed with appropriate input from Canada's library, publishing and academic communities, as well as representation from Statistics Canada.**

Action will be taken. The Government recognizes the Committee's observation that the lack of statistics related to library funding, spending, and usage has impeded our understanding of the impact of libraries upon "the cultural, scientific, and even economic life of this country." The Government agrees that there is a need to improve the collection of statistics related to library funding, spending, and usage in Canada.

The National Core Library Statistics Program of the National Library of Canada currently gathers data on the impact of public, university and specialized libraries on Canadian society. Needs continue to arise, however, for new data on libraries, for example, data on access to electronic information, virtual visits as opposed to visits in person, etc., and it is necessary that the parameters of the National Core Library Statistics Program be expanded and updated.

Together with the National Library of Canada, the Department of Canadian Heritage and other stakeholders will explore possible measures to expand the current database on the activities of Canada's library network, and to identify new needs in this area.

The Government will explore the possibility of working in collaboration with teachers' associations, the Canadian School Library Association and the Association du personnel des services documentaires scolaires in order to identify new sources of information. As well, the Government will give serious consideration in this regard to the report of the Task Force on Access to Information for Print Disabled Canadians, a joint initiative of the National Library and the Canadian National Institute for the Blind, which was released in October 2000.

The Government will report back to the Committee in summer 2002 with regard to its progress on this initiative.

Recommendation 5.2

> **The Committee recommends that in conjunction with the National Librarian and the National Archivist, the Department of Canadian Heritage immediately initiate a planning process to examine the long-term space and preservation needs of both the National Archives and the National Library.**

Action is underway. The Government recognizes the importance of the issues of the accommodations and infrastructure requirements of the National Library and National Archives. The Department of Canadian Heritage, in conjunction with the two institutions, is currently examining their long-term accommodation and preservation requirements.

Recommendation 5.3

> **The Committee recommends that the Government of Canada provide additional funding to the National Library of Canada, beginning in the fiscal year 2000-2001, so that its AMICUS services may be provided at no cost to its users.**

Action is underway. The Government agrees that the service provided by AMICUS, the corporate database and library information management system developed, maintained and used by the National Library of Canada, should be accessible to as many Canadians as possible.

The database represents a catalogue of items received by the National Library of Canada each year on legal deposit as well as those acquired by other means (approximately 60,000 new Canadian titles per year), and contains a wealth of information on what has been published in

Canada. In addition to providing Canadians access to Canada's published heritage, the system represents an excellent promotional tool for Canadian authors and published works.

The Department of Canadian Heritage will work with the National Library and the Treasury Board Secretariat to assess the feasibility of providing AMICUS free of charge, and will report back to the Committee on this matter no later than summer 2002.

Recommendation 5.4

> **The Committee recommends that the Government of Canada, in conjunction with the provinces and in discussion with the library community, Canada's publishers, wholesalers and booksellers, offer incentives for Canadian libraries to purchase more of their books from Canadian suppliers.**

Action will be taken. It is not clear from evidence presented before the Committee that libraries are not purchasing as many books as they can from sources in Canada. It is also inconclusive that incentives are necessary or desirable to increase the number of books purchased by libraries from sources in Canada.

However, the Committee did raise a number of important issues with respect to the buying practices of the library community. In order to better understand this issue, the Department of Canadian Heritage, in concert with the National Library and with provincial and territorial departments responsible for culture and heritage, will examine the buying patterns of Canadian libraries to determine the extent to which Canadian libraries are purchasing books from sources outside Canada. The study will examine the reasons for such purchases.

The Government will report back to the Committee in summer 2002 with regard to its progress on this matter.

Recommendation 5.5

> **The Committee recommends that the Government of Canada, in consultation with the National Literacy Secretariat, the provinces, writers, publishers, booksellers, librarians, educators, and the general public, maintain and enhance its support for literacy programs, including programs for print-disabled Canadians.**

Action is underway. The Government of Canada recognizes the social and economic importance of literacy skills, for individual Canadians and for Canada. The National Literacy Secretariat was established in 1988 to promote literacy and to work collaboratively with the provinces and other partners to encourage literacy activities across the country.

Through the National Literacy Secretariat, the Government will enhance its partnerships with the book industry and with provincial and territorial governments. The Government will also develop relationships with organizations that serve the public through libraries and community centres.

With regard to support for print-disabled Canadians, the Task Force on Access to Information for Print-Disabled Canadians, was formed in June of 2000, with the goal of developing a public policy framework and a plan to ensure that print-disabled Canadians can get timely, affordable, and usable information to facilitate their full participation in the emerging knowledge-based economy. The Task Force's report, *Fulfilling the Promise*, was released on October 31, 2000. The Government will give consideration to the Task Force's report in planning future initiatives in support of literacy.

The Government of Canada affirms its continued support for literacy activities, which complement direct literacy training offered by the provinces and territories as well as by the private and voluntary sectors. The Government will continue to work with its partners in helping Canadians and Canada prosper in the knowledge-based economy in which new technologies and communication networks play such a central role.

Recommendation 6.1

> **The Committee recommends that the Department of Canadian Heritage establish a five-year technological transition program to strengthen all segments of the Canadian book industry. This must include authors, publishers, distributors, wholesalers, marketers, retailers, and libraries.**

Recommendation 6.6

> **The Committee recommends that the Department of Canadian Heritage introduce a technological assistance start-up program to assist smaller independent, Canadian-owned booksellers and small publishers with electronic commerce initiatives. (This would be a modest level of support; for example, a program that would match the first $10,000 of money used to develop a Web site.)**

Recommendation 6.7

> **The Committee recommends that the Department of Heritage fund a program to digitize selected Canadian-authored titles (backlist and out of print). This support should be available to all Canadian publishers, regardless of ownership.**

Recommendation 6.8

> **The Committee recommends that the Department of Canadian Heritage work with key book industry stakeholders to ensure that digitized Canadian-authored titles are available for printing on demand and e-books in such a way that copyright is protected.**

Action is underway. The Government recognizes that the book industry is undergoing dramatic transformations as a result of the evolving technological environment, and continues to adjust its support to meet the industry's needs. In 1997, an additional $15 million was allotted to the Department of Canadian Heritage's Book Publishing Industry Development Program - many of these funds are used in aid of ongoing research on the impact of new technologies on the book trade, and to support the capital expenditures of publishers and distributors seeking to adopt e-commerce and electronic publishing technologies.

Now, and in keeping with the 2001 Throne Speech commitment to assist the book publishing sector to make the transition to the new economy, the Government is enhancing and restructuring its existing support to all sectors of the Canadian book industry. As well, the Government will continue to seek means of assisting the industry in addressing the important task of providing copyright protection of digital works - for example, the Government will continue to support such initiatives as those currently funded by the Book Publishing Industry Development Program, including seminars on copyright in the digital age, and a task-force on digital rights management.

The Department of Canadian Heritage will enhance its existing support to all sectors of the Canadian book industry. Strategic investment in the technological and information infrastructure is needed for the entire industry to achieve the benefits of better supply chain management. The Department is developing a number of initiatives which will help lay the groundwork for the industry's achievement of long-term efficiencies through the establishment of a point-of-sale data collection system, the adoption of a standardized communication format, and the development of an accurate and up to date bibliographic database. The Department will assist publishers, booksellers, distributors and wholesalers in their adoption of these efficiency-creating technologies.

The Government will report back to the Committee with the results of these initiatives in summer 2002.

Recommendation 6.2

> **The Committee recommends that the Department of Canadian Heritage contribute to the creation of an industry-wide forum for Canadian book industry stakeholders to deal with industry issues (for example, developing a strategy to reduce book returns). This forum would meet on an annual basis and be co-sponsored by the Department.**

Action is underway. The Government agrees that in order to address industrial problems having cross-sectoral implications, an organization which adequately represents the interests of each individual sector of the Canadian book industry is required. In order to address issues impacting on more than one sector of the industry, it is necessary that writers, publishers, distributors and retailers be collectively involved in seeking solutions.

In light of its recognition of the benefits to be gained through communication between the various sectors of the industry, the Department of Canadian Heritage has created the Canadian Book Industry Forum. Comprised of publishers, distributors, wholesalers, writers, representatives of both large chain and independent book retailers, librarians and systems providers, the Forum's mandate is to provide a forum for addressing issues of common concern to the industry, and developing industry-based solutions.

The French and English members of the Forum have had six meetings to date, have worked in conjunction with Department of Canadian Heritage officials in researching a point-of-sale data system, and are developing terms of reference for a study of book returns in Canada. Forum members are also involved in the Consultative Committee for Book Industry Data.

The Government will report to the Committee on the progress of the industry forum in summer 2002.

Recommendation 6.3

> **The Committee recommends that the Department of Canadian Heritage offer to co-fund with the industry a study for the French- and English-language book markets that examines the mechanics of setting up an efficient, timely collection of sales information for the book selling industry, including sales through non-traditional book retailers (for example, discount stores) and the Internet.**

Action will be taken. The Government agrees that data on retail operations are crucial. Such data would allow publishers and booksellers to better manage inventory and returns, and would ensure that policy makers have access to the required information with which to ensure that new and existing programs and policies respond to changing market conditions and new trends such as online and discount stores.

The Department of Canadian Heritage, in collaboration with the Canadian Book Industry Forum, has conducted research into successful models for point-of-sale data collection systems. A system with the trade name of BookTrack collects retail sales data in the United Kingdom, and the Department of Canadian Heritage has facilitated meetings between the Forum and BookTrack representatives. Meetings were also facilitated between BookTrack and independent publishers, distributors, wholesalers and retailers.

All sectors of the book industry have responded positively to the concept, and are prepared to support the development of an appropriate model for Canada. The Department of Canadian Heritage is in the process of implementing an action plan for improving the Canadian industry's readiness to adopt such a system.

The Government will report back to the Committee on these initiatives no later than summer 2002.

Recommendation 6.4

> **The Committee recommends that the Department of Canadian Heritage assist in the development of an industry standard for Electronic Data Interchange within Canada's book industry.**

Action is underway. The Government agrees that in order to enhance the capacity, within the Canadian book industry, for fast and efficient exchange of information, a standard for electronic data exchange must be established.

Electronic Data Interchange (EDI) standards currently in use by the Canadian book industry are those established by the Book Industry Systems Advisory Committee (BISAC), the American EDI standards body. The Canadian Telebook Agency (CTA) currently acts as a mediator between BISAC and the Canadian industry, in order to ensure that the standards maintained for the American industry are appropriate for, and can be used by, the Canadian industry.

Additional research into the feasibility of encouraging the use of EDI is required. The Department of Canadian Heritage has initiated a study of the industry's current EDI enablement, and will support the industry's efforts toward developing and using a standard, if required.

The Government will report back to the Committee on this initiative no later than summer 2002.

Recommendation 6.5

> **The Committee recommends that the Department of Canadian Heritage co-fund a study with key industry players aimed at developing workable strategies to reduce and eventually eliminate book returns. The outcome of this work should be an agreed upon initiative to reduce returns by a measurable amount for a set number of years.**

Action is underway. The Government agrees that problems which have cross-sectoral implications, such as book returns, should be addressed through collective efforts on the part of industry stakeholders and government officials.

While publishers depend, to some degree, upon the unlimited returns policy as a means of ensuring shelf space for as many of their books as possible, most witnesses appearing before the Committee agreed that the uncertainty as to the number of books that will be returned, and the cost of handling them increases the overall cost of publishing books. The Department of Canadian Heritage has taken steps, within the context of the Canadian Book Industry Forum, to begin the process of facilitating collective solutions to industry issues.

The Department of Canadian Heritage, with the support of the Canadian Book Industry Forum, has initiated work on a study of the issue of book returns, the impact of this practice upon the health of the industry, and possible strategies to reduce that impact. The Government will report back to the Committee on the results of this initiative no later than summer 2002.

Recommendation 6.9

> **The Committee recommends that the Department of Canadian Heritage report annually on the health of the Canadian book industry. This should include reports on performance measures and targets for specific initiatives (for example, royalty payments, numbers of titles, sales, returns, etc.).**

Action will be taken. A number of means of measuring the performance of the industry, and reporting on its success, are already in place. These include the reports generated from databases maintained by BPIDP at the Department of Canadian Heritage; by the publishing programs administered by the Canada Council for the Arts; by Statistics Canada, as well as by the National Library. Annual activity reports generated by BPIDP can be found on the Department of Canadian Heritage's Website, and annual reports are available on both the Canada Council and National Library Websites. The Department of Canadian Heritage also makes public studies commissioned on its behalf, investigating various aspects of the Canadian book industry.

The Committee has recommended that the Government undertake inquiries into additional aspects of the industry's health, including a study on author royalties and an examination of means of collecting more accurate sales data. When implemented, these initiatives will allow for the collection of additional information on the performance of the industry, the different types of book publishing, as well as the state of writers and creators.

The Government, in bringing together data collected through existing reporting mechanisms with those recommended by the Committee, will report to the Committee, on an annual basis, on the health of the book industry.

The first report will be delivered to the Committee no later than summer 2002.

Patrimoine canadien | Canadian Heritage

La réponse du gouvernement au rapport du Comité permanent du patrimoine canadien : *Le défi du changement : Étude de l'industrie canadienne du livre*

Canada

Des copies de ce document sont disponibles auprès du :

Ministère du Patrimoine canadien
Politique et programmes de l'édition
15, rue Eddy, 4e étage
Hull (Québec) K1A 0M5
Téléphone : (819) 997-4178
Télécopieur : (819) 997-4169

Internet: www.patrimoinecanadien.gc.ca

© Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada 2001
Numéro de catalogue: CH44-20/2001F-IN
ISBN: 0-662-85913-8

LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DU PATRIMOINE CANADIEN

Le défi du changement : Étude du l'industrie canadienne du livre

mai 2001

Ministre
du Patrimoine canadien

Minister
of Canadian Heritage

Ottawa, Canada K1A 0M5

Monsieur Clifford Lincoln
Président
Comité permanent du patrimoine canadien
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Mai 2001

Monsieur,

Au nom du gouvernement du Canada, je tiens à remercier le Comité permanent du patrimoine canadien pour son rapport *Le défi du changement : étude de l'industrie canadienne du livre*. Le rapport présente au gouvernement un portrait fidèle de la situation de l'industrie du livre au Canada et un examen approfondi des difficultés auxquelles se heurtent tous les secteurs de l'industrie.

Le gouvernement est d'accord avec l'évaluation du Comité que le succès de l'industrie canadienne du livre repose en général sur la santé de chacun de ses secteurs. De ce fait, le 2 mai 2001, il annonçait de nouveau fonds pour soutenir l'industrie. Le cadre de soutien gouvernemental à la culture vise à soutenir le continuum culturel, ce qui inclut, dans le cas de l'industrie du livre, les auteurs, les éditeurs, les détaillants, les grossistes, les distributeurs et les bibliothécaires. Le gouvernement du Canada accepte l'évaluation du Comité en ce qui concerne les besoins de l'industrie et cherche à trouver les meilleurs moyens d'y répondre.

Le rapport du Comité permanent contient des recommandations qui s'appuient sur les points forts actuels de la chaîne qui amène les livres canadiens depuis l'auteur jusqu'au lecteur. Le gouvernement s'inspirera des conseils énoncés dans ce rapport, au fur et à mesure qu'il élaborera de nouvelles initiatives à l'appui de l'industrie canadienne du livre. Le document ci-joint présente l'analyse et les mesures prises par le gouvernement en réponse au rapport du Comité.

Le gouvernement du Canada estime qu'en répondant au rapport du Comité, il peut aider l'industrie canadienne du livre dans les efforts qu'elle déploie pour s'adapter aux défis et aux possibilités uniques qui se présentent à elle.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Sheila Copps

Canada

La réponse du gouvernement au rapport du Comité permanent du patrimoine canadien *Le défi du changement : Étude de l'industrie canadienne du livre*

Introduction

L'essor exceptionnel de la littérature canadienne au cours des trente dernières années peut, en partie, être attribué au solide cadre d'instruments de politique publique qui ont favorisé les éditeurs et les auteurs canadiens. Grâce à des programmes tels que le Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIE), le gouvernement a concentré son aide en majeure partie sur le secteur de l'édition dont la propriété et le contrôle sont détenus par des intérêts canadiens, mettant l'accent sur le rôle crucial de ce secteur dans la chaîne littéraire qui met les auteurs en relation avec les lecteurs. Avant l'adoption de ces politiques dans les années 1970, nous avions l'habitude de lire des livres importés de France, de Grande-Bretagne et des États-Unis. De nos jours, plus de 500 éditeurs répartis d'un bout à l'autre du pays nous offrent chaque année plus de 14 000 nouveaux livres. Cependant, malgré ses nombreux succès, l'industrie canadienne du livre fait face à de nouvelles difficultés qui risquent de compromettre sa capacité de rapprocher les Canadiennes et Canadiens et de les mettre en contact avec la diversité du pays.

Le rapport *Le défi du changement : étude de l'industrie canadienne du livre* fournit au gouvernement une analyse approfondie de l'ensemble de l'industrie, et ce, depuis l'auteur jusqu'au lecteur. Il reconnaît la nécessité d'établir des liens solides entre les différents maillons de la chaîne qui amène les livres canadiens aux lecteurs. En examinant les recommandations du Comité, le gouvernement augmentera l'aide qu'il octroie actuellement à l'industrie canadienne du livre et étudiera des façons de mettre en place de nouveaux instruments pour renforcer ces liens au profit de tous les secteurs de l'industrie.

Le gouvernement est heureux de fournir au Comité permanent du patrimoine canadien les réponses qui suivent à ses 25 recommandations. D'ici l'été 2002, il présentera au Comité un rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation de ses engagements. Les auteurs canadiens méritent que nous leur assurions la meilleure vitrine promotionnelle qui soit; la population canadienne veut avoir accès aux œuvres de ces créateurs, qui constituent une source de loisir, d'information et d'inspiration. Le gouvernement du Canada soutient et continuera de soutenir une industrie du livre prospère et une littérature nationale féconde.

Recommandation 2.1

> **Le Comité recommande que le ministère du Patrimoine canadien mette au point et applique, en collaboration avec Statistique Canada et le Conseil des Arts du Canada, une stratégie de collecte et de partage des données qui assurera la collecte en temps opportun de données sur le secteur du livre. Le ministère du Patrimoine canadien devrait présenter un rapport sur l'avancement de cette initiative au Comité dans l'année qui suit la présentation du présent rapport.**

Mesure déjà en œuvre. Le gouvernement reconnaît la nécessité de disposer de statistiques sûres, fiables, à jour et complètes sur l'industrie de l'édition du livre. Le gouvernement et l'industrie s'inquiètent depuis longtemps du fait que les contradictions entre les thèmes centraux, les dates et les définitions de l'industrie que contiennent les ensembles de données disponibles nuisent à l'analyse et à l'élaboration de politiques. De plus, l'industrie évolue pour faire face à des tendances telles que la vente au détail en direct et les nouvelles technologies d'édition, et il est important que ces tendances se reflètent dans la collecte de statistiques d'ordre culturel.

Au cours des dernières années, le ministère du Patrimoine canadien a élargi l'aide qu'il offre dans le cadre du Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition en finançant les projets d'établissements de recherche, ce qui a permis la production d'un plus grand nombre de renseignements de qualité sur l'industrie. En outre, pour donner suite à la recommandation du Comité, le Ministère a mis sur pied le Comité consultatif sur les statistiques de l'industrie du livre, composé de représentants du ministère du Patrimoine canadien, du Conseil des Arts du Canada, de l'Association pour l'exportation du livre canadien, de la Bibliothèque nationale du Canada, de Statistique Canada et de l'industrie. De plus, ce groupe de travail collaborera avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour recueillir des données sur l'industrie.

Le mandat du Comité consiste à élaborer une approche intégrée en ce qui concerne les efforts de collecte de données déployés par le ministère du Patrimoine canadien et les intervenants de l'industrie canadienne du livre. Cette initiative permettra d'harmoniser les données de l'industrie du livre et de les recueillir de manière régulière et uniforme tout au long de la chaîne. Elle facilitera aussi la collecte et la diffusion en temps opportun de statistiques sur l'industrie du livre.

Le groupe de travail produira un rapport annuel sur les tendances de l'industrie que ces initiatives auront permis de cerner. Son premier rapport sera présenté au Comité au plus tard à l'été 2002.

De plus, un projet visant l'élaboration d'un « observatoire culturel » est en cours au ministere du Patrimoine canadien. L'un des objectifs du projet est de créer un outil d'information exhaustive qui fournira des données et des analyses relatives aux divers secteurs culturels, avec la collaboration de sources à l'intérieur et à l'extérieur de l'administration fédérale. Il sera ainsi possible d'améliorer la diffusion de données au sein du gouvernement et du public.

Recommandation 3.1

> **Le Comité recommande que le ministère du Patrimoine canadien établisse un mécanisme interministériel permanent avec Industrie Canada, qui permettrait au Bureau de la concurrence d'être tenu au courant en temps voulu de toute tendance nuisible pouvant toucher la création, la production, la distribution ou les ventes de livres d'auteurs canadiens. Les représentants chargés de cette responsabilité seraient tenus de présenter un compte rendu au Comité permanent du patrimoine canadien dans les six mois qui suivront la présentation par le gouvernement d'une réponse au présent rapport, puis tous les ans.**

Mesure déjà en œuvre. Le gouvernement convient que des communications régulières et efficaces avec le Bureau de la concurrence permettront de fournir à ce dernier les renseignements pertinents susceptibles d'avoir une incidence sur la concurrence dans l'industrie du livre.

Le gouvernement présentera au Comité un rapport sur les enjeux et les faits nouveaux dans ce domaine à l'été 2002.

Recommandation 3.2

> **Le Comité recommande que le ministère du Patrimoine canadien et Industrie Canada s'associent pour établir comment la *Loi sur la concurrence* pourrait être renforcée de manière à protéger le secteur du livre au Canada.**

Une autre mesure est en œuvre actuellement. Le gouvernement estime qu'il n'est pas nécessaire d'envisager la modification de la *Loi sur la concurrence* expressément pour protéger l'industrie canadienne du livre. Cette loi est une mesure législative d'application générale qui ne porte pas sur des questions d'ordre public telles que la nationalité des propriétaires et la nécessité de promouvoir et de maintenir des objectifs culturels.

Le gouvernement estime que le processus continu de modifications législatives du Bureau de la concurrence, qui comporte de vastes consultations auprès des intervenants, est un moyen efficace d'atteindre les objectifs du Comité tout en assurant l'intégrité de la *Loi sur la concurrence*. Le Bureau de la concurrence administre une Unité des modifications dont la responsabilité consiste à assurer un renouveau législatif continu de la *Loi sur la concurrence* afin de ne pas être dépassé par l'évolution rapide de l'économie mondiale.

Le ministère du Patrimoine canadien unira ses efforts à ceux du Bureau de la concurrence afin de faire en sorte que les questions se rattachant à la santé de l'industrie canadienne du livre fassent partie de ce processus.

Recommandation 3.3

> **Le Comité recommande que le ministère du Patrimoine canadien, lorsqu'il examinera les projets d'investissement étranger aux termes de la *Loi sur Investissement Canada*, veille à ce qu'aucun investisseur étranger ne puisse prendre le contrôle d'une entreprise canadienne dans le secteur du livre à moins qu'il ne donne des garanties crédibles que cet investissement augmentera la disponibilité de livres d'auteurs canadiens.**

Mesure déjà en œuvre. Tel qu'il est indiqué dans le rapport du Comité, tout investissement effectué par des non-Canadiens dans le secteur culturel canadien, y compris les prises de contrôle dont il est question au paragraphe précédent, peut faire l'objet d'un examen de la ministre du Patrimoine canadien, examen qui tiendrait compte des avantages nets que retirerait la population canadienne de l'investissement proposé.

L'approbation de toute transaction comportant un investissement étranger dans l'industrie canadienne du livre dépend, en dernière analyse, du succès des négociations entre les investisseurs éventuels et le ministère du Patrimoine canadien quant aux engagements jugés avantageux pour le Canada. Le respect des engagements négociés par l'investisseur fait l'objet d'une surveillance pendant une certaine période suivant la transaction. Dans le cas d'investissements dans le secteur du livre, les engagements comportent normalement des initiatives telles que la production d'œuvres d'auteurs canadiens, leur distribution et leur promotion au Canada et à l'étranger, l'appui à l'infrastructure canadienne de l'édition du livre et des contributions aux associations de l'industrie et aux établissements d'enseignement concernés par l'édition.

Le ministère du Patrimoine canadien continuera d'administrer la *Loi sur Investissement Canada* de manière à favoriser l'accessibilité des livres d'auteurs canadiens.

Recommandation 3.4

> **Le Comité recommande que le ministère du Patrimoine canadien et le ministère des Finances s'associent pour analyser l'incidence de l'imposition des livres sur l'édition, la vente de livres et la lecture au Canada dans le but d'évaluer ce qu'il adviendrait si ces articles étaient exonérés de la TPS.**

Mesure mise en œuvre. Grâce à des discussions entre des fonctionnaires des ministères du Patrimoine canadien et des Finances, le gouvernement a estimé que le coût de l'exonération de la taxe sur les produits et services et de la partie fédérale de la taxe de vente harmonisée pour les livres seulement s'élèverait à environ 125 millions de dollars par année (300 millions de dollars pour tous les documents sur support papier). Si cette exonération s'appliquait aux documents

provenant des nouveaux médias, par exemple, Internet et CD-ROM, son coût serait plus élevé et augmenterait à mesure que ces médias prendraient de l'expansion.

Bien que le fait d'exonérer les livres de la TPS/TVH puisse donner lieu à une augmentation des ventes de livres en général, ce serait là un moyen onéreux et mal ciblé de promouvoir une industrie *canadienne* prospère de l'édition du livre ou la vente de livres d'auteurs canadiens étant donné que de nombreux livres vendus au Canada sont publiés à l'étranger ou sont l'œuvre d'auteurs non-Canadiens. Il est important de noter que la plupart des pays industrialisés appliquent une taxe sur la valeur ajoutée aux livres et autres documents.

Les Canadiens ont de plus en plus accès à des documents par l'entremise des nouveaux médias. Dans le contexte de cette nouvelle tendance, il serait malvenu d'accorder une exonération uniquement aux documents produits de la façon traditionnelle et de faire ainsi preuve de discrimination à l'égard des nouvelles façons d'offrir des livres canadiens aux Canadiens et Canadiennes. Le gouvernement estime que les approches ciblées pour appuyer l'édition et l'alphabétisation au Canada, notamment le Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition et le remboursement intégral de la TPS/TVH pour les bibliothèques et autres organismes, sont plus efficaces pour atteindre les objectifs du Comité.

Le Comité a formulé des préoccupations relatives à la perception de la TPS/TVH sur les livres vendus sur les sites Internet étrangers. Le gouvernement a mis en place des mécanismes particuliers visant à percevoir la taxe dans ces circonstances. Le ministère des Finances, de concert avec l'Agence des douanes et du revenu du Canada, continuera de surveiller de près l'application de ces mécanismes afin de s'assurer qu'ils sont efficaces pour percevoir la taxe sur les importations de livres.

Recommandation 4.1

> **Le Comité recommande que le ministère du Patrimoine canadien mène une étude sur les dimensions économiques actuelles des redevances d'auteur et fasse rapport de ces changements au Comité six mois après la réponse du gouvernement au présent rapport, puis une fois par an.**

Une mesure sera prise. L'arrivée des grandes librairies a fait naître chez les écrivains et les associations d'écrivains des craintes relatives aux répercussions sur les redevances des auteurs que peuvent avoir des clauses établies par les éditeurs qui déclenchent d'importants rabais dans les ventes de livres.

Certains éditeurs ont reconnu que les clauses sur les reçus nets n'avaient jamais été conçues pour s'appliquer aux ventes du commerce de détail et ils ont indiqué que ces clauses ne s'appliqueront pas aux librairies *Chapters*. Toutefois, *The Writers' Union of Canada* a déclaré au Comité permanent que manifestement, compte tenu des pressions qu'exerce le nouvel environnement du

commerce de détail sur leurs recettes, certains éditeurs ont de plus en plus recours à ces clauses jadis très peu utilisées pour réduire de moitié les redevances d'auteur.

Le gouvernement convient que la dimension économique actuelle des redevances d'auteur doit faire l'objet d'un examen. Le ministère du Patrimoine canadien commandera une étude sur la question et présentera au Comité un rapport sur l'état d'avancement de ses travaux à cet égard à l'été 2002.

Recommandation 4.2

> **Le Comité recommande que le ministère du Patrimoine canadien, avec le Conseil des Arts du Canada et les grandes organisations d'écrivains du pays, organise à l'intention des écrivains et des éditeurs une série d'ateliers régionaux de perfectionnement sur l'établissement des contrats.**

Mesure déjà en œuvre. Le Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIE) du ministère du Patrimoine canadien offre actuellement un appui aux initiatives de perfectionnement professionnel au sein de l'industrie canadienne du livre. Par exemple, le PADIE a récemment dispensé une aide à l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL) pour la publication du *Guide d'information sur la rédaction des contrats dans le monde de l'édition*, un guide conçu pour aider les écrivains et les éditeurs à établir leurs contrats. De plus, de concert avec le PADIE, l'ANEL a organisé des ateliers du type de ceux que recommande le Comité afin d'aider les écrivains et les éditeurs dans la négociation des contrats. Le Conseil des Arts du Canada complète ce genre d'initiatives du PADIE au moyen de séances de perfectionnement professionnel d'écrivains organisées par des groupes d'écrivains nationaux et régionaux.

Le ministère du Patrimoine canadien unira ses efforts à ceux du Conseil des Arts du Canada afin de faire en sorte que l'aide dispensée soit mieux coordonnée et répartie. Les groupes d'écrivains et d'éditeurs recevront une aide pour la présentation d'ateliers de perfectionnement professionnel portant sur les contrats et la négociation de contrats.

Recommandation 4.3

> **Le Comité recommande que le ministère du Patrimoine canadien et/ou le Conseil des Arts du Canada élaborent une stratégie pour augmenter l'aide aux tournées de promotion des livres par leurs auteurs.**

Mesure déjà en œuvre. Le gouvernement convient que le fait d'accroître l'aide aux tournées de promotion de livres par leurs auteurs favoriserait de façon significative l'appréciation de

la littérature canadienne et aurait des incidences favorables pour l'ensemble de la chaîne littéraire, soit depuis l'auteur jusqu'au lecteur.

Le Conseil des Arts du Canada et le ministère du Patrimoine canadien financent tous deux les tournées d'auteurs, mais leurs efforts pourraient être mieux coordonnés. Le ministère du Patrimoine canadien dispense une aide indirecte par l'entremise de divers projets présentés au PADIE. Par exemple, bien que ce dernier n'attribue pas de fonds pour les tournées d'auteurs en soi, il appuie des activités où s'arrêtent les tournées d'auteurs, notamment des festivals et des salons du livre. Le Conseil des Arts du Canada offre une aide maximale de 1 300 $ par tournée à un certain nombre d'auteurs dans le cadre de son programme de tournées de promotion de livres par les auteurs. Toutefois, une tournée nationale comportant des arrêts à St. John's, Halifax, Montréal, Toronto, Winnipeg, Saskatoon, Calgary et Vancouver coûte dix fois le montant maximal offert par le Conseil des Arts du Canada.

Par conséquent, le gouvernement donnera suite à la recommandation en fournissant une aide financière additionnelle par le truchement du Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition, afin d'appuyer les activités promotionnelles de grande envergure comme les festivals littéraires, ainsi que les activités communautaires telles les lectures avec les écrivains et les activités promotionnelles locales. Il accordera des fonds supplémentaires aux organismes pour soutenir des activités comme les apparitions en public des nouveaux écrivains canadiens moins connus.

Le gouvernement présentera au Comité un rapport sur l'état d'avancement de l'initiative à l'été 2002.

Recommandation 4.4

> **Le Comité recommande que le ministère du Patrimoine canadien entreprenne l'évaluation de la Commission du droit de prêt public en vue d'améliorer cette source importante de revenu pour les auteurs, traducteurs et illustrateurs canadiens.**

Une mesure sera prise. Le gouvernement appuie la recommandation selon laquelle le ministère du Patrimoine canadien devrait entreprendre une évaluation de la Commission du droit de prêt public afin de déterminer l'efficacité du programme pour ce qui est d'atteindre ses objectifs établis ainsi que l'efficience de l'administration du programme. L'évaluation devrait tenir compte de l'incidence du droit de prêt public sur les écrivains, les traducteurs et les illustrateurs, des critères d'admissibilité, des mécanismes d'exécution et de la structure administrative.

Le gouvernement présentera au Comité un rapport sur l'état d'avancement de l'évaluation à l'été 2002.

Recommandation 4.5

> **Le Comité recommande que, au plus tard en 2002, le gouvernement présente et le Parlement adopte des mesures législatives mettant en œuvre les deux traités de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI).**

Recommandation 4.6

> **Le Comité recommande que, au plus tard en 2002, le gouvernement du Canada prenne les mesures appropriées pour que la *Loi sur le droit d'auteur* soit modifiée afin de tenir compte de l'évolution technologique.**

Mesures déjà en œuvre. En décembre 1997, le Canada a signé deux nouveaux traités de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle sur le droit d'auteur et les droits voisins, soit le *Traité sur le droit d'auteur* et le *Traité sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes*.

Bien que la *Loi sur le droit d'auteur* du Canada soit dans une large mesure conforme à la plupart des dispositions de ces traités, il est de la première importance pour le gouvernement de faire en sorte que les modifications apportées à cette loi appuient l'objectif de faire du Canada un fournisseur de premier ordre de contenu pour l'inforoute et le multimédia. À cette fin, le ministère du Patrimoine canadien et Industrie Canada tiendront des consultations dans un avenir prochain sur les modifications proposées à la *Loi sur la concurrence* pour régler un certain nombre de problèmes liés au droit d'auteur et aux nouvelles technologies.

Le ministère du Patrimoine canadien élabore des initiatives visant à améliorer l'administration du droit d'auteur dans un environnement numérique. Il a notamment créé le Fonds du droit d'auteur électronique afin d'aider les sociétés de gestion des droits d'auteur à passer à un environnement numérique et d'appuyer des initiatives d'attribution de licences en direct. De plus, le ministère du Patrimoine canadien, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Industrie Canada et d'autres ministères travaillent en collaboration à la création d'un guichet unique facilitant l'affranchissement des droits pour les ouvrages du gouvernement fédéral.

Recommandation 5.1

> **Le Comité recommande qu'un an après la présentation du rapport, le ministère du Patrimoine canadien mette au point et finance un ensemble d'outils pour mesurer les activités des bibliothèques, sous forme de statistiques sûres et à jour sur leur financement et leurs dépenses ainsi que sur leur fréquentation par les Canadiens, y compris ceux dont l'accès à l'imprimé est limité. Ces outils devraient être mis au point avec l'aide des bibliothèques, du monde de l'édition et des universités, ainsi qu'avec la contribution de Statistique Canada.**

Une mesure sera prise. Le gouvernement partage l'opinion du Comité selon laquelle le manque de statistiques sur le financement et les dépenses des bibliothèques ainsi que sur la fréquentation de celles-ci par les Canadiennes et Canadiens a nui à la compréhension de l'incidence des bibliothèques sur « la vie culturelle, scientifique, voire économique au pays. » Le gouvernement convient qu'il faut améliorer la collecte de données concernant le financement et les dépenses des bibliothèques ainsi que la fréquentation de celles-ci au Canada.

Le Programme de statistiques de base des bibliothèques canadiennes de la Bibliothèque nationale du Canada recueille actuellement des données sur l'incidence des bibliothèques publiques, universitaires et spécialisées sur la société canadienne. Le besoin de nouvelles données sur les bibliothèques, p. ex. des données sur l'accès à l'information électronique, les visites virtuelles comparativement aux visites en personne, continue toutefois de se faire sentir, et il est nécessaire que les paramètres du Programme de statistiques de base des bibliothèques canadiennes soient élargis et mis à jour.

De concert avec la Bibliothèque nationale du Canada, le ministère du Patrimoine canadien et d'autres intervenants examineront les mesures possibles afin d'élargir l'actuelle base de données sur les activités du réseau des bibliothèques du Canada et de cerner les nouveaux besoins dans ce secteur.

Le gouvernement examinera la possibilité de travailler en collaboration avec les associations d'enseignants, la *Canadian School Library Association* et l'Association du personnel des services documentaires scolaires afin de trouver de nouvelles sources d'information. De plus, dans cette optique, il examinera sérieusement le rapport du Groupe de travail sur l'accès à l'information pour les Canadiennes et les Canadiens incapables de lire les imprimés, une initiative conjointe de la Bibliothèque nationale et de l'Institut national canadien pour les aveugles, qui a été publié en octobre 2000.

Le gouvernement présentera au Comité un rapport sur l'état d'avancement de cette initiative à l'été 2002.

Recommandation 5.2

Le Comité recommande qu'en collaboration avec l'administrateur général de la Bibliothèque nationale et des archives nationales, le ministère du Patrimoine canadien engage sans tarder une réflexion sur l'examen des besoins d'espace et de conservation à long terme, à la fois des Archives nationales et de la Bibliothèque nationale.

Mesure déjà en œuvre. Le gouvernement reconnaît l'importance des questions concernant les besoins liés aux locaux et à l'infrastructure de la Bibliothèque nationale et des Archives nationales. Le ministère du Patrimoine canadien, de concert avec les deux institutions, examine actuellement leurs besoins à long terme en matière de locaux et de conservation.

Recommandation 5.3

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada mette à la disposition de la Bibliothèque nationale du Canada des crédits supplémentaires à compter de l'année financière 2000-2001, afin qu'elle puisse fournir son service AMICUS gratuitement.

Mesure déjà en œuvre. Le gouvernement convient que le service offert par AMICUS, le système de gestion de l'information sur les bibliothèques et de la base de données de la Bibliothèque nationale du Canada mis au point, tenu et utilisé par celle-ci, devrait être accessible au plus grand nombre de Canadiens possible.

Le base de données est composée à partir d'un catalogue des ouvrages que la Bibliothèque nationale reçoit en dépôt légal chaque année et des ouvrages acquis autrement, environ 60 000 nouveaux titres canadiens par année. Elle contient une mine de renseignements sur ce qui est publié au Canada. En plus de favoriser l'accès au patrimoine canadien de l'édition, le système AMICUS constitue un excellent outil de promotion des auteurs canadiens et des œuvres publiées.

Le ministère du Patrimoine canadien travaillera en collaboration avec la Bibliothèque nationale et le Secrétariat du Conseil du Trésor afin d'évaluer la faisabilité d'offrir AMICUS gratuitement. Il présentera au Comité un rapport sur la question au plus tard à l'été 2002.

Recommandation 5.4

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada, conjointement avec les provinces et en concertation avec les bibliothèques, les éditeurs, les grossistes et les libraires canadiens, offre aux bibliothèques du pays des incitations à s'approvisionner davantage auprès de fournisseurs canadiens.

Une mesure sera prise. Les éléments de preuve présentés au Comité ne démontrent pas clairement que les bibliothèques ne s'approvisionnent pas autant qu'elles le pourraient auprès de sources canadiennes. Ils ne permettent pas non plus de conclure que des incitations à s'approvisionner davantage auprès de sources canadiennes sont nécessaires ou souhaitables.

Toutefois, le Comité a soulevé un certain nombre de questions importantes au sujet des pratiques d'achat du secteur des bibliothèques. Afin de mieux comprendre cette question, le ministère du Patrimoine canadien, de concert avec la Bibliothèque nationale et les ministères provinciaux et territoriaux responsables de la culture et du patrimoine, examinera les habitudes d'achat des bibliothèques canadiennes et pourra ainsi déterminer dans quelle mesure celles-ci s'approvisionnent à l'étranger. L'étude se penchera sur les raisons qui justifient de tels achats.

Le gouvernement présentera au Comité un rapport sur l'état d'avancement de son examen à l'été 2002.

Recommandation 5.5

> **Le Comité recommande que le gouvernement du Canada, en consultation avec le Secrétariat national à l'alphabétisation, les provinces, les écrivains, les éditeurs, les libraires, les bibliothécaires, les enseignants et le grand public, maintienne et renforce son soutien aux programmes d'alphabétisation, y compris les programmes destinés aux Canadiens dont l'accès à l'imprimé est limité.**

Mesure déjà en œuvre. Le gouvernement du Canada reconnaît l'importance, sur les plans social et économique, de savoir lire et écrire, tant pour chaque Canadien et Canadienne que pour l'ensemble du pays. Le Secrétariat national à l'alphabétisation a été mis sur pied en 1988 afin de promouvoir l'alphabétisation et de travailler en collaboration avec les provinces et d'autres partenaires pour appuyer les activités d'alphabétisation partout au pays.

Par l'entremise du Secrétariat national à l'alphabétisation, le gouvernement renforcera ses partenariats avec l'industrie du livre ainsi qu'avec les gouvernements provinciaux et territoriaux. Il établira aussi des liens avec des organismes qui offrent des services au public dans les bibliothèques et les centres communautaires.

En ce qui a trait à l'aide offerte aux Canadiens et Canadiennes incapables de lire les imprimés, le Groupe de travail sur l'accès à l'information pour les Canadiennes et les Canadiens incapables de lire les imprimés a été créé en juin 2000. Il a pour objectif d'élaborer un cadre de politique gouvernementale ainsi qu'un plan visant à fournir aux Canadiennes et aux Canadiens incapables de lire les imprimés des renseignements opportuns, abordables et utiles leur permettant de

participer pleinement à la nouvelle économie fondée sur le savoir. Le rapport du Groupe de travail, *Une promesse à respecter*, a été publié le 31 octobre 2000. Le gouvernement tiendra compte du rapport du Groupe de travail dans sa planification de futures initiatives d'appui à l'alphabétisation.

Le gouvernement du Canada affirme qu'il maintiendra son appui aux activités d'alphabétisation qui complètent les services directs d'alphabétisation offerts par les provinces et les territoires de même que les secteurs privé et bénévole. De concert avec ses partenaires, il continuera d'aider la population canadienne et le Canada à prospérer dans une société du savoir où les nouvelles technologies et les réseaux de communication jouent un rôle de première importance.

Recommandation 6.1

> **Le Comité recommande que le ministère du Patrimoine canadien mette sur pied un programme quinquennal de transition technologique pour renforcer tous les segments de l'industrie canadienne du livre, et notamment les auteurs, éditeurs, distributeurs, grossistes, négociants et bibliothèques.**

Recommandation 6.6

> **Le Comité recommande que le ministère du Patrimoine canadien introduise un programme d'aide technique au démarrage pour aider les petits libraires indépendants de propriété canadienne et les petits éditeurs à se lancer dans le commerce électronique. (Il s'agirait d'un soutien modeste; par exemple, un programme qui pourrait doubler la première tranche de 10 000 $ que consacrerait l'entreprise à la création d'un site Web.)**

Recommandation 6.7

> **Le Comité recommande que le ministère du Patrimoine canadien finance un programme pour numériser certains ouvrages d'auteurs canadiens, ouvrages figurant au catalogue et ouvrages épuisés. L'aide devrait être offerte à tous les éditeurs canadiens, sans considération de propriété.**

Recommandation 6.8

> **Le Comité recommande que le ministère du Patrimoine canadien collabore avec les principaux intervenants de l'industrie du livre pour que ces ouvrages numérisés puissent être imprimés sur demande ou offerts sous forme électronique, tout en veillant à ce que les droits d'auteur soient protégés.**

Mesure déjà en œuvre. Le gouvernement reconnaît que l'évolution des technologies entraîne une transformation radicale de l'industrie du livre et il continue de rajuster son soutien afin de répondre aux besoins de celle-ci. En 1997, un montant supplémentaire de 15 millions de dollars a été affecté au Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition du ministère du Patrimoine canadien. Une grande partie des fonds sont destinés à des recherches en cours concernant l'incidence des nouvelles technologies sur le commerce du livre et servent à soutenir les éditeurs et les distributeurs qui veulent investir dans les technologies de commerce et d'édition électroniques.

Conformément à l'engagement pris dans le discours du Trône de 2001 d'aider l'industrie canadienne de l'édition du livre dans sa transition vers la nouvelle économie, le gouvernement améliore et restructure l'aide actuelle offerte à tous les secteurs de l'industrie. De plus, il continuera de chercher des façons d'aider l'industrie à s'attaquer à la tâche importante d'assurer la protection du droit d'auteur pour les œuvres numériques. Par exemple, il maintiendra son appui à des initiatives telles que celles qui sont actuellement financées par le Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition, y compris des séminaires sur le droit d'auteur à l'ère numérique et un groupe de travail sur la gestion des droits électroniques.

Le ministère du Patrimoine canadien augmentera le soutien actuel à tous les secteurs de l'industrie canadienne du livre. L'ensemble de l'industrie a besoin d'investissements stratégiques dans l'infrastructure de la technologie et de l'information afin de profiter des avantages découlant d'une meilleure gestion de la chaîne d'approvisionnement. Le Ministère est en train de mettre sur pied des initiatives qui permettront à l'industrie d'atteindre l'efficacité à long terme grâce à l'établissement d'un système de collecte de données aux points de vente, à l'adoption d'un format de communication normalisé et à la création d'une base de données bibliographiques précises et à jour. Il aidera aussi les éditeurs, les libraires, les distributeurs et les grossistes à adopter les technologies qui augmentent leur efficacité.

Le gouvernement présentera les résultats de cette étude au Comité à l'été 2002.

Recommandation 6.2

> **Le Comité recommande que le ministère du Patrimoine canadien contribue à la création d'un forum de l'ensemble de l'industrie canadienne du livre pour que les intervenants de celle-ci s'attaquent aux problèmes communs (p. ex. l'élaboration d'une stratégie pour réduire les retours de livres). Ce forum se réunirait annuellement et serait coparrainé par le Ministère.**

Mesure déjà en œuvre. Le gouvernement convient que, pour parvenir à régler les problèmes de l'industrie qui ont des répercussions intersectorielles, il importe d'avoir un organisme qui représente correctement les intérêts de chaque secteur de l'industrie canadienne du livre. Pour s'attaquer aux problèmes qui touchent plus d'un secteur de l'industrie, il est nécessaire que les

écrivains, les éditeurs, les distributeurs et les détaillants participent ensemble à la recherche de solutions.

Compte tenu des avantages qui découleraient de la communication entre les divers secteurs de l'industrie, le ministère du Patrimoine canadien a créé le Forum de l'industrie canadienne du livre. Composé d'éditeurs, de distributeurs, de grossistes, d'auteurs, de représentants des grandes chaînes et des détaillants indépendants, de bibliothécaires et de fournisseurs de systèmes, le Forum vise à offrir une tribune permettant de se pencher sur les préoccupations de l'industrie et de trouver des solutions concertées.

Les membres francophones et anglophones du Forum se sont réunis à six reprises jusqu'à présent, ont collaboré avec des fonctionnaires du ministère du Patrimoine canadien aux recherches sur un système de données aux points de vente et travaillent actuellement à l'élaboration du cadre de référence d'une étude sur les retours de livres au Canada. Ils participent aussi aux travaux du Comité consultatif sur les statistiques dans l'industrie du livre.

Le gouvernement présentera au Comité un rapport sur l'état d'avancement des travaux du Forum de l'industrie à l'été 2002.

Recommandation 6.3

> **Le Comité recommande que le ministère du Patrimoine canadien offre de financer avec l'industrie une étude des marchés du livre en anglais et en français qui porte sur les moyens d'organiser la collecte efficace et rapide des renseignements sur les ventes de livres, y compris sur les ventes par des détaillants non traditionnels (par exemple, des magasins à prix réduits) et par Internet.**

Une mesure sera prise. Le gouvernement convient que les données sur le commerce de détail sont essentielles. En effet, elles permettraient aux éditeurs et aux libraires d'assurer une meilleure gestion des stocks et des retours de livres, et aux décideurs d'avoir accès aux renseignements nécessaires pour faire en sorte que les politiques et les programmes, nouveaux et actuels, correspondent à l'évolution des conditions du marché et aux nouvelles tendances telles que les magasins virtuels et les magasins de vente au rabais.

Conjointement avec le Forum de l'industrie canadienne du livre, le ministère du Patrimoine canadien a réalisé des recherches sur des modèles éprouvés de systèmes de collecte de données aux points de vente. Au Royaume-Uni, il existe un système dénommé BookTrack qui recueille des données sur les ventes au détail, et le Ministère a facilité la tenue de rencontres entre le Forum et des représentants de BookTrack. Des réunions ont aussi eu lieu entre BookTrack et des éditeurs, des distributeurs, des grossistes et des détaillants indépendants.

Tous les secteurs de l'industrie du livre ont répondu positivement au concept et sont prêts à appuyer l'élaboration d'un modèle approprié pour le Canada. Le ministère du Patrimoine canadien travaille à la mise en place d'un plan d'action pour faire en sorte que l'industrie canadienne soit prête à adopter un système de ce genre.

Le gouvernement rendra compte de ces initiatives au Comité au plus tard à l'été 2002.

Recommandation 6.4

> **Le Comité recommande que le ministère du Patrimoine canadien aide à établir une norme pour l'échange de données informatisé dans l'industrie du livre du Canada.**

Mesure déjà en œuvre. Le gouvernement convient que, pour accroître la capacité de diffuser rapidement et efficacement de l'information au sein de l'industrie canadienne du livre, il faut établir une norme d'échange électronique de données.

Les normes d'échange électronique de données qu'utilise actuellement l'industrie canadienne du livre sont celles qui ont été établies par le *Book Industry Systems Advisory Committee* (BISAC), l'organisme américain chargé d'établir les normes d'échange électronique de données. Le *Canadian Telebook Agency* (CTA) agit actuellement comme médiateur entre le BISAC et l'industrie canadienne afin de s'assurer que les normes de l'industrie américaine conviennent à l'industrie canadienne et peuvent être utilisées par celle-ci.

Des recherches supplémentaires sur la valeur pratique d'encourager le recours à l'échange électronique de données s'imposent. Le ministère du Patrimoine canadien a entrepris une étude sur la capacité actuelle de l'industrie dans ce domaine et appuiera les efforts de celle-ci en vue de l'élaboration et de l'utilisation d'une norme, s'il y a lieu.

Le gouvernement présentera au Comité un rapport sur cette initiative au plus tard à l'été 2002.

Recommandation 6.5

> **Le Comité recommande que le ministère du Patrimoine canadien cofinance une étude avec les principaux acteurs de l'industrie en vue d'élaborer des stratégies applicables pour réduire et éventuellement éliminer les retours de livres. L'étude devrait déboucher sur une initiative convenue pour réduire d'une quantité mesurable les retours, sur un nombre donné d'années.**

Mesure déjà en œuvre. Le gouvernement convient que les problèmes qui ont des répercussions intersectorielles au sein de l'industrie, notamment les retours de livres, devraient être traités grâce à des efforts collectifs de la part des intervenants de l'industrie et des fonctionnaires fédéraux.

Bien que les éditeurs s'appuient, dans une certaine mesure, sur la politique de retours sans limite pour placer le plus de livres possible sur leurs rayons, la plupart des témoins qui ont comparu devant le Comité s'entendaient pour dire que l'incertitude quant au nombre de livres qui seront retournés et le coût de traitement à cet égard augmentent le coût global de l'édition de livres. Dans le cadre du Forum de l'industrie canadienne du livre, le ministère du Patrimoine canadien a pris des mesures pour entreprendre le processus favorisant l'adoption de solutions collectives aux problèmes de l'industrie.

Le ministère du Patrimoine canadien, avec l'appui du Forum de l'industrie canadienne du livre, a entrepris une étude sur le problème des retours de livres, l'incidence de cette pratique sur la santé de l'industrie et les stratégies possibles pour réduire cette incidence. Le gouvernement présentera ses conclusions au Comité au plus tard à l'été 2002.

Recommandation 6.9

> **Le Comité recommande que le ministère du Patrimoine canadien rende compte annuellement de la santé de l'industrie canadienne du livre, notamment par des rapports sur les mesures de rendement et les objectifs d'initiatives particulières (par exemple, paiement de redevances de droit d'auteur, nombre de titres, ventes, retours).**

Une mesure sera prise. Des façons de mesurer le rendement de l'industrie et de présenter des rapports sur les réussites sont déjà en place, notamment les rapports produits à partir de bases de données tenues par le Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition de Patrimoine canadien, par les programmes d'édition administrés par le Conseil des Arts du Canada, par Statistique Canada ainsi que par la Bibliothèque nationale. Les rapports d'activité annuels du PADIE sont diffusés sur le site Web de Patrimoine canadien, et les rapports annuels sont offerts sur les sites Web du Conseil des Arts et de la Bibliothèque nationale. Le ministère du Patrimoine canadien commande aussi des études publiques sur divers aspects de l'industrie canadienne du livre.

Le Comité a recommandé que le gouvernement se penche sur d'autres aspects de la santé de l'industrie, notamment en effectuant une étude sur les redevances d'auteurs et un examen des façons de recueillir plus de données précises sur les ventes. Lorsqu'elles seront mises en œuvre, ces initiatives permettront de recueillir des renseignements supplémentaires sur le rendement de l'industrie, les différents types d'édition de livres et la situation des écrivains et des créateurs.

En regroupant des données recueillies grâce aux mécanismes actuels de présentation de rapport et à ceux que recommande le Comité, le gouvernement présentera à ce dernier un rapport annuel sur la santé de l'industrie du livre.

Le premier rapport sera déposé devant le Comité au plus tard à l'été 2002.